

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 février 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D24.013

L'an deux mille vingt-quatre,
le huit février,
à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT
CAUSSES TARN, dûment convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en
session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La
CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL,
Président.

Présents : RODRIGUES David, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri (suppléant de RODIER Yves), VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, FERNANDEZ Florence, BADAROUX Suzanne, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, VALENTIN Denis (pouvoir à RODRIGUEZ David), FABRE Jean (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), BLANC Sébastien (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, RODIER Yves remplacé par suppléant, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme (pouvoir à FERNANDEZ Florence), POURQUIER Jean-Paul (pouvoir à SALEIL Jean-Claude) et DE SOUSA Guy (pouvoir à SEGUIN Denis).

Mme LAFON Madeleine a été nommée secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.013 : TRAVAUX EN VUE D'OPTIMISER LA COMMERCIALISATION DE LA TIEULE

Monsieur le Président rappelle que suite aux réflexions dans le cadre de l'élaboration de la stratégie économique, les actions à court terme concernent l'optimisation de certains lots de la Tieule et la création éventuelle d'une zone d'activité au rond-point de Malbousquet sur la commune de Saint Germain du Teil.

En effet, afin d'adapter l'offre de lots disponibles sur la zone de la Tieule à la demande actuelle, il est proposé au conseil communautaire de diviser en deux 4 lots pour créer des lots plus petits à destination de petites ou moyennes entreprises industrielles.

Après échanges avec les services de la DDT, compte tenu que ce projet ne prévoit pas de travaux majeurs sur les espaces et équipements communs ni sur les réseaux, cela ne constitue pas de

modifications substantielles du projet de ZAC initialement autorisé. Par conséquent ce découpage, dans ces conditions paraît envisageable.

Après une première consultation de cabinets d'études, le montant de l'opération d'optimisation des lots de la Tieule est estimé à 47 500 € HT, le montant de la maîtrise d'œuvre à 2 250 € HT, le montant des imprévus à 2 375 € HT.

Par ailleurs, Il convient d'actualiser la signalétique à l'entête de la communauté de commune et d'envisager un panneau pour la commercialisation des lots visible depuis l'A75. Cela concerne un totem et la création, fourniture et pose de deux panneaux de 4 mètres par 3 mètres pour un montant de 12 500 € HT.

Au vu de ces éléments il en résulte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	47 500 €	Etat (DETR 2024) (45% du HT)	29 081 €
MOE	2 250 €	Autofinancement	35 544 €
Publications et imprévus (5%)	2 375 €		
Signalétique	12 500 €		
Total € HT	64 625 €	Total € HT	64 625 €

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE le projet de division de lots du PAE de La Tieule,

DECIDE d'engager les travaux et la mission de maîtrise d'œuvre correspondante,

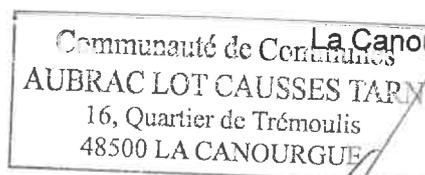
VALIDE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024,

DIT que les crédits afférents seront prévus au budget primitif 2024.

AUTORISE ET MANDATE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer la demande de subvention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire,

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 19 février 2024
Le Président,

Jean-Claude SALEIL